

CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE-RENDU REUNION
VENDREDI 4 DECEMBRE 2015

Présents : Mesdames et Messieurs Renaud LEHMANN, Michel MONNETTE, Lara BUR-DELORME (a reçu pouvoir de Claire PERROUSSET), Denis POUTEAUX, Christian BAILLET, Jean-François CANNARD, Andrée PARIZOT (a reçu pouvoir de Alain TAVERNIER), Marie-France RONDOT et Marcel ULRICH.

Absents excusés : Claire PERROUSSET, Nathalie GRANGER, Christel POUTEAUX et Alain TAVERNIER.

.....

Après avoir approuvé le procès-verbal de la dernière séance, sous la présidence de son maire, Renaud LEHMANN, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1/ Modification statuts COVATI : Le conseil municipal, après en avoir délibéré (deux abstentions Denis POUTEAUX et Marie-France RONDOT) approuve la modification des statuts de la Covati comme suit :

- l'intérêt communautaire a été retiré des statuts.
- Ajout du paragraphe 5.12 afin d'habiliter la Covati à instruire les autorisations du droit des sols.
- Modification du régime fiscal de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2016

2/ Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Après délibéré, le conseil municipal demande à Monsieur le Préfet l'extension du périmètre du SICECO pour accueillir les 24 communes du SIERT de Plombières-les-Dijon afin que la distribution d'électricité soit gérée par le SICECO pour l'ensemble du département de la Côte d'Or hors la présence de la Communauté urbaine du Grand Dijon.

3/ Remboursement dépôts de garantie : Le conseil municipal autorise le remboursement des dépôts de garantie de Nicolas MAGNIEN pour un montant de 320€, la reprise du poêle à bois pour un montant de 982.44 € et le remboursement de la caution de Jérôme DUBOIS pour un montant de 172 €.

4/ Complément délibération n° 2015-09-42 relative aux heures supplémentaires : A l'unanimité, le conseil municipal décide la mise en place de l'indemnité de fonctions pour travaux supplémentaires permettant le paiement des heures supplémentaires.

5/ Complément délibération n° 2015-11-58 autorisant l'embauche d'un agent technique polyvalent affecté aux travaux du Multiple rural : M LESIEUX ayant rompu son contrat de travail pour raisons de santé, le conseil municipal valide l'embauche de M. Stéphane BERNIER jusqu'au 18 décembre 2015 inclus.

6/ Indemnités de conseil du trésorier : Le conseil municipal autorise le règlement des indemnités de conseils de M De LAMBERTERIE pour un montant de 389.05€.

7/ Proposition d'achat de 3a50ca sur parcelle AD355 : Conformément à la délibération 2015-11-54, le conseil municipal autorise la vente de 350M2 au prix de 45€/M2 (AD355).

8/ Passerelle accolée au Pont : proposition chiffrée des bureaux d'Etudes : Marie-France RONDOT étudiera les 2 propositions reçues (*un BE n'a pas souhaité soumissionner*) afin d'en présenter une analyse au cours du prochain conseil municipal.

9/ Fuite d'eau facturation 2014 : Face à l'impossibilité matérielle d'établir une responsabilité éventuelle (impasse assurancielle), le conseil valide la mise en non-valeur de la somme de 994 €

- Concours des maisons décorées pour Noël : la décision du jury sera révélée au cours des Vœux du Maire, vendredi 8 janvier 2016.
- Spectacle de Noël Dimanche 20 décembre à 15h salle polyvalente